

CHRS
Les Buissonnets

**RAPPORT
D'ACTIVITES
2015**



72, route de Chartres
91440 BURES-SUR-YVETTE
Tél : 01 69 28 12 37
www.oppelia.fr



Sommaire

	Introduction	3
	Présentation de la structure.....	4
	L'équipe.....	4
Le CHRS « Les BUISSONNETS »	Le CHRS «Les Buissonnets»	5
	La coordination avec le SIAO-Insertion	6
	Typologie du public accueilli	7
	Contexte des admissions en 2015	8
	Le temps de l'admission.....	8
	L'accompagnement des résidentes au CHRS.....	9
Les dispositifs d'Urgence	Le dispositif Urgence «Femmes isolées »	10
	Le dispositif Urgence « Familles monoparentales ».....	13
	L'hébergement partagé, un défi de tous les jours »	15
	Actions collectives	16
	La rencontre « psychologue-résidente » et le livret d'accompagnement psychologique	17
Dispositif A.V.D.L (Accompagnement Vers et Dans le Logement)	18
Appartements Thérapeutiques Relais (ATR)	22
Perspectives 2016	23

Introduction

PAR THOMAS ROUAULT, DIRECTEUR DES STRUCTURES OPELIA DE L'ESSONNE ET DU CHRS LES BUISSONNETS

Pour le CHRS Les Buissonnets, l'évènement majeur de l'année 2015 est que l'établissement a été retenu pour l'agrément et l'ouverture de 27 nouvelles places dans le cadre du plan de réduction des nuitées hôtelières d'urgence lancé par la Direction régionale et inter-départementale de l'hébergement et du logement d'Ile de France (DRIHL), l'objectif étant un accès au logement autonome dans un délai rapide pour ce public.

Dans le cadre de ce projet nous avons tenu à rester cohérents par rapport au public de femmes accueillies jusqu'à présent au CHRS en réservant ces places à des familles monoparentales, pour des mères de un à 3 enfants qui seront hébergées en appartements partagés aux Ulis et dans notre pavillon collectif de Bures.

Ce projet, qui a impliqué un travail très important de réponse à l'appel à projet DRIHL, a pour conséquence un accroissement de 56% de la capacité d'ac-

cueil de l'établissement et une réorganisation interne. Notre équipe se renforce avec l'intégration de 3 nouveaux salariés : deux travailleurs sociaux, un agent d'entretien et une nouvelle répartition du suivi des familles par l'équipe.

L'ouverture de ces places se fait progressivement depuis Novembre et nous constatons d'ors et déjà que ce nouveau public issu de l'hébergement en nuitées hôtelière présente parfois un besoin d'accompagnement tout aussi intense que les femmes victimes de violence accueillies dans notre dispositif d'insertion.

Parallèlement, cette évolution nous a permis de sortir les 6 places d'appartements thérapeutiques relais (ATR) pour les femmes avec enfants en situation d'addiction qui y étaient installées depuis 2008 et de les proposer pour les patients du CSAPA Oppelia Essonne-Accueil dans des appartements dédiés sur le secteur de notre consultation à Evry.

Cette nouvelle implantation nous permettra notamment d'accueillir des hommes qui ne pouvaient être hébergés au CHRS en mixité avec notre public. L'expérience importante du CHRS a donc été transférée avec succès à nos collègues du CSAPA.

Comme chaque année ce rapport présente également les objectifs essentiels de notre travail d'accompagnement au plus près des besoins individuels et de la vie quotidienne des résidentes du CHRS pour permettre également de mieux vivre ensemble le temps de cet hébergement.




Présentation de la structure

En 2015, l'établissement Les Buissonnets poursuit et développe ses missions d'accueil et d'accompagnement toujours à destination des femmes.

Qu'elles soient isolées ou accompagnées de leurs enfants ; victimes de violences, jeunes en errance, en attente de logement après un parcours de soins ou une longue attente en hôtel etc... 104 personnes (dont 55 enfants) ont été accueillies cette année dans les dispositifs de l'établissement : CHRS (Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale), Urgence

et ATR (Appartements Thérapeutiques Relais en liaison avec le CSAPA Oppelia Essonne-Accueil).

L'établissement poursuit également son action dans le dispositif départemental du FN-AVDL afin de maintenir son implication dans l'articulation des accès au logement auprès des publics prioritaires.

 Bures-sur-Yvette	 les Ulis	 Efforme
CHRS URGENGE ATR	CHRS URGENGE FAMILLES	AVDL
2 pavillons avec une capacité d'accueil de 27 places réparties en 15 chambres pouvant accueillir 8 femmes isolées 7 mères et 12 enfants	7 appartements de type F5 avec une capacité d'accueil de 48 places réparties en 20 chambres pouvant accueillir 20 mères et 28 enfants	31 ménages accompagnés 21 diagnostics 26 accès au logement
1 pavillon pour les locaux administratifs	1 appartement (F3) pour les locaux administratifs	



Directeur :	Thomas ROUAULT
Chef de service :	Catherine YACONO
Cadre administratif :	Pascale SORTANT
Maîtresse de maison :	Rachida DALIKI
Hommes d'entretien :	Jean-Louis PASCO / Kevin FAUCOEUR
Surveillants :	Issam BOUKAOUI / Amhed HOUD Sinappu THIAGARAJAH / José VIRGILI
Psychologues :	Béatrice SAOULA-PROST (CHRS et URGENGE) Pascale LEPINE CHOSSON (ATR)
Référent social (AVDL) :	Florence DAHIREL (CESF)
Référents sociaux (Site de Bures) :	Saffâa KAMAL (Assistante sociale) Nasser LAHOVAZI (Educateur spécialisé)
Référents sociaux (Site des Ulis) :	Marion CIBIEN (Educatrice spécialisée remplacée par Ema TREMOUILLE) Séverine CHAPON (Assistante sociale remplacée par Auréline FALLOURD)

Le CHRS « Les BUISSONNETS »

PAR CATHERINE YACONO, CHEF DE SERVICE

Depuis 2008, le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale Les BUISSONNETS met à disposition des résidentes des accompagnements « psycho-sociaux » basés sur de projets individualisés, construits autour de plusieurs objectifs en vue de leur insertion. Ces accompagnements sont contractualisés avec les intéressées et font l'objet de différentes étapes d'évaluations et de bilan qui permettent de réajuster les démarches.

Avec une capacité de 40 places, le CHRS peut accueillir 15 mères avec enfants. Ces hébergements, semi collectifs et en diffus, sont répartis sur 2 communes.



BURES-SUR-YVETTE

A 200m de la gare RER, au 72, route de Chartres, hébergement collectif dans un grand pavillon :

- 2 chambres pour mère avec 3 enfants
- 1 chambre pour mère avec 2 enfants
- 1 chambre pour mère avec 1 enfant

Une cuisine équipée permet aux mères de confectionner leurs repas.

Séjour, salon et sanitaires sont partagés.

Un espace extérieur aménagé en jardin est également à disposition.



LES ULIS

Dans la résidence de Courdimanche, en partenariat avec le bailleur OGIF, hébergement en diffus répartis sur

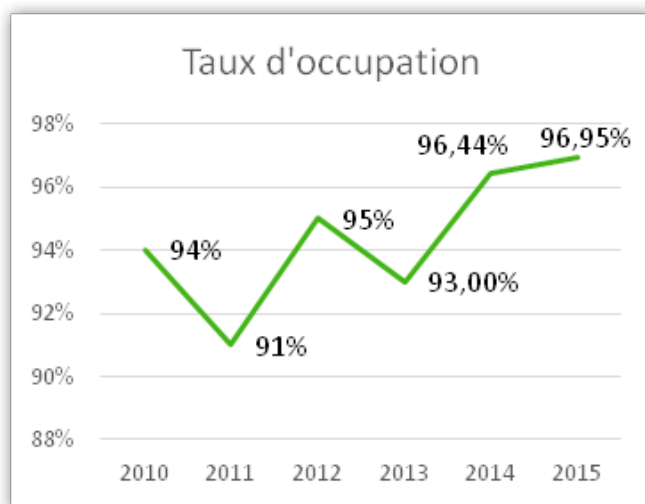
- 4 appartement de type T5 partagés
- 5 chambres pour mère avec 2 enfants
- 6 chambres pour mère avec 1 enfant

Cuisine, salle à manger, salon et sanitaires sont également partagés.

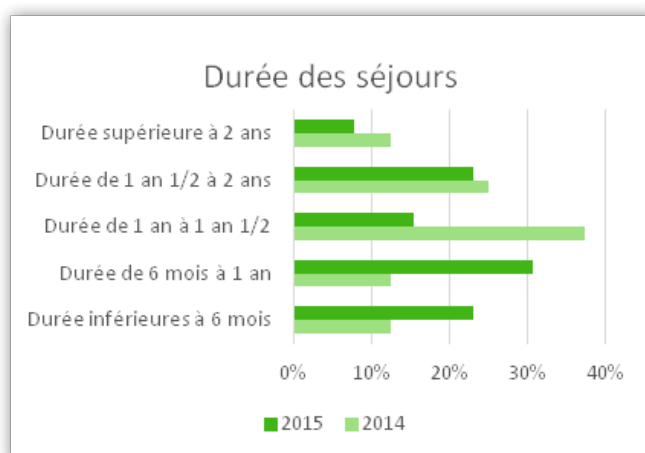
Pour ces deux sites, des locaux administratifs sont établis sur les lieux mêmes. Cela permet d'assurer des suivis de proximité et de la réactivité face aux besoins les plus urgents. Pour le site de Bures sur Yvette, il y a une présence effective des salariés 24h/24h tous les jours de la semaine et de l'année. Les permanences des nuits, week-end et jours fériés sont assurées par des surveillants. Durant ces périodes, le directeur et la chef de service assurent des astreintes téléphoniques à tour de rôle. Les appartements des Ulis sont quant à eux, équipés de lignes téléphoniques qui permettent aux résidentes de pouvoir appeler l'établissement en toutes circonstances.

Les résidentes pour leur part, sont actives dans la vie quotidienne du centre et participent à l'entretien des lieux mis à leur disposition. Elles contribuent également financièrement à leur accompagnement à mesure qu'elles ont des ressources. La proportion de leur contribution est calculée selon l'arrêté préfectoral en vigueur. Ainsi les femmes isolées s'acquittent d'une participation de 15% de leurs revenus, les mères sont quant à elles quittancées à hauteur de 10%.

Le taux d'occupation est de 96,95 % pour 74 personnes accompagnées durant l'année. Ce taux continue de progresser à la hausse, cependant dans une moindre mesure que l'année dernière. La bonne coordination avec le SIAO reste un support efficace pour la fluidité des places. 15 familles étaient déjà présentes en 2014. 13 familles sont entrées. 13 sont sorties.



La durée moyenne des séjours est de 14,20 mois. Plus de la moitié des séjours qui se sont terminés en 2015, ont une durée inférieure à un an (ces temps de séjours englobent les hébergements des mères et des enfants). Compte tenu de cette rotation plus importante des places, la durée moyenne des séjours est en baisse cette année.

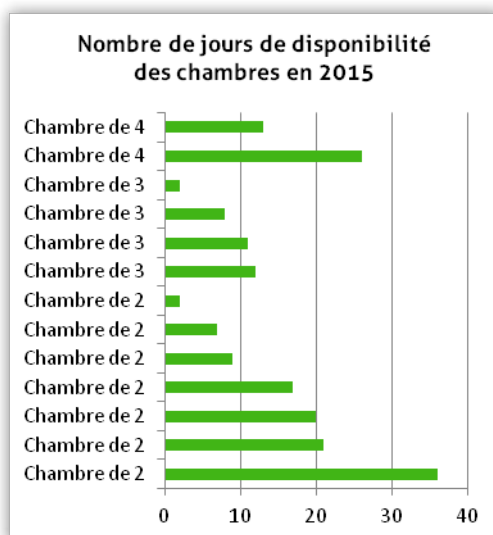


LA COORDINATION AVEC LE SIAO – INSERTION

Depuis 2013, nos procédures partenariales n'ont eu de cesse de se préciser et de s'améliorer au fur et à mesure des orientations et admissions. Dès la connaissance de prochaines sorties, nous informons le SIAO qui oriente en amont les mères en demande d'hébergement d'insertion. Nous les recevons en entretien de pré admission pour vérifier avec elles l'adéquation des prestations que nous proposons avec leurs besoins et projet. La plupart des orientations ont abouti à des admissions.

La vacance des places libérées est principalement due aux remises en état des chambres. Cependant cette année 3 chambres ont été inaccessibles du fait de contaminations récidivantes par des punaises de lit.

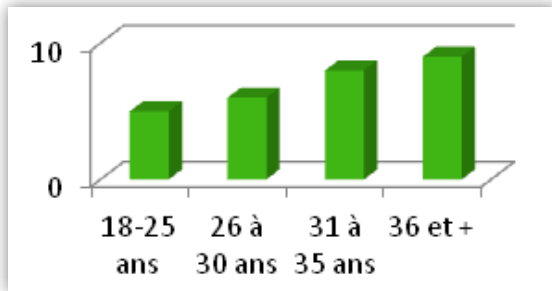
Par ailleurs, nous rencontrons des difficultés pour les accueils de mères avec 3 enfants. Les 2 chambres destinées à ce type d'accueil ayant été disponibles cette année, 2 mères ont refusé cette orientation du fait de la configuration de la chambre. Les 2 intéressées étant encore en situation de logement, elles ont préféré attendre une proposition de logement plutôt que d'intégrer un CHRS.



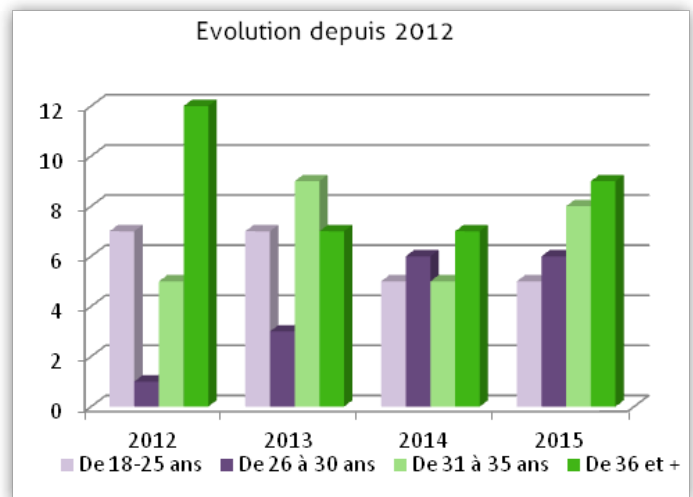
TyPOLOGIE DU PUBLIC ACCUEILLI

En 2015 le CHRS a accueilli 28 mères et 45 enfant : 14 mères étaient accompagnées d'un enfant, 10 avaient deux enfants et 4 en avaient 3.

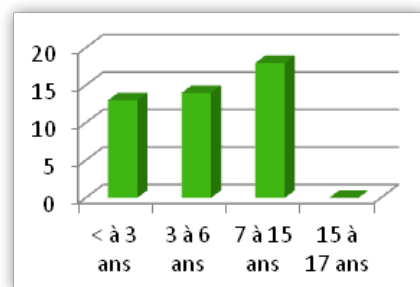
TRANCHES D'ÂGES DES MÈRES



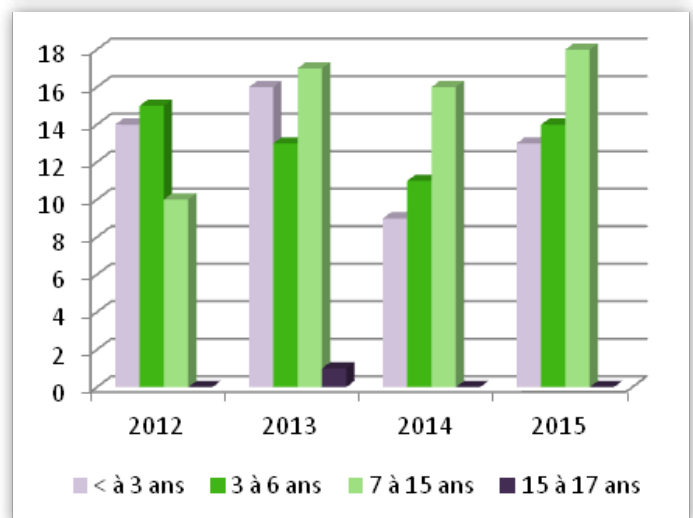
Tout comme en 2014, la tranche d'âge des plus de 26 ans tend à augmenter. Pour autant l'évolution des tranches d'âges n'a pas d'incidence notable dans la typologie des femmes accueillies



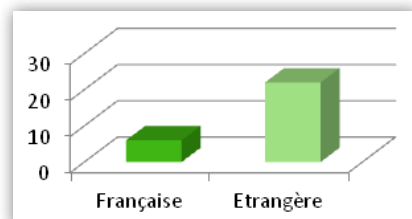
TRANCHES D'ÂGES DES ENFANTS



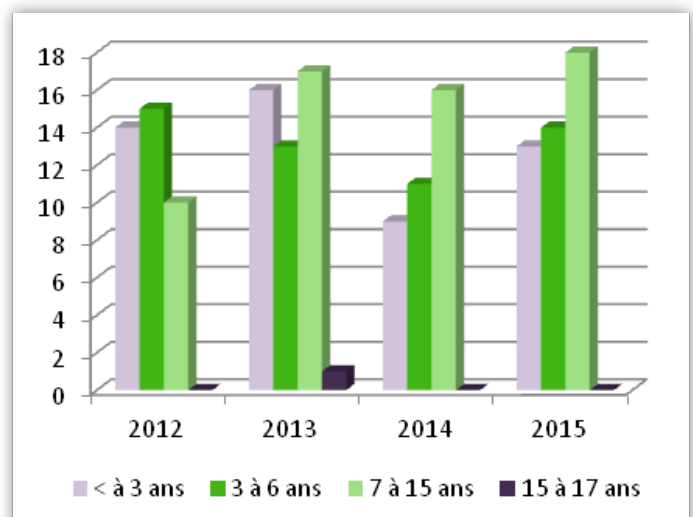
L'accueil des enfants de moins de 3 ans est plus important cette année. De même les adolescents sont également plus nombreux



LES NATIONALITÉS DES MÈRES



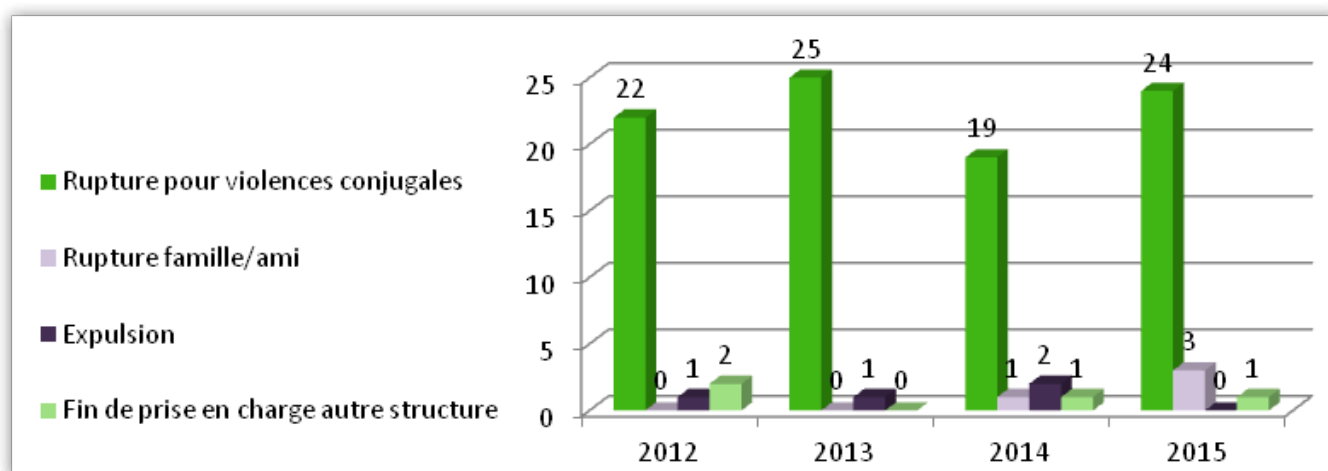
2015 ne montre pas d'évolution dans l'origine et les nationalités des personnes accueillies. Pour les mères de nationalités étrangères, nous observons que les situations administratives au regard du séjour sur le territoire français sont à jour.



CONTEXTE DES ADMISSIONS EN 2015

Selon notre projet d'établissement, nous restons cette année encore principalement concernés par l'accueil des femmes victimes de violences conjugales. Etant pleinement identifié comme acteur dans ce type d'accueil, le SIAO coordonne les orientations dans ce sens.

Concernant les admissions de cette année, nous notons que les femmes qui n'ont pas encore quitté le domicile conjugal, montrent une plus grande difficulté à se projeter dans un hébergement. Le contexte semi-collectif est plus difficile à envisager au moment de la séparation. C'est en considérant ces contextes de souffrances et de perte de repère que nous avons construit notre protocole d'accueil. Ainsi, nous organisons dans le temps de l'arrivée, une rencontre avec la psychologue de notre service pour permettre aux résidentes de se sentir reconnues dans leur histoire et aussi afin de favoriser la mise en place d'un accompagnement psychologique.



LE TEMPS DE L'ADMISSION

Dès l'information d'une prochaine sortie, nous nous coordonnons avec le SIAO pour organiser la prochaine admission. Ce protocole permet de rencontrer en « préadmission » les intéressées afin de leur présenter l'établissement et son fonctionnement. Cette démarche leur donne aussi la possibilité de prendre un temps de réflexion (quand cela est possible) pour confirmer leur volonté de s'impliquer et de se projeter dans l'accompagnement proposé. Leur réponse nous parvient dans un délai de 3 jours (au plus tard) pour une admission qui est réalisée aussitôt leur réponse connue.

Dans l'admission, il y a l'entrée dans le lieu de vie. Selon notre projet d'établissement, nous tenons à mettre à disposition des chambres régulièrement renouvelées. Cette qualité de l'accueil, génère une meilleure appropriation des lieux et induit les bonnes pratiques dans le « savoir habiter »

Et enfin, arriver c'est aussi s'installer dans l'institution. C'est-à-dire construire sa place et son projet en tant que famille accompagnée dans un collectif. Plusieurs étapes sont nécessaires pour cela. Le premier temps étant la découverte et la compréhension du fonctionnement. A ce titre nous attendons

une semaine pour signer le règlement de fonctionnement et le contrat de séjour. Puis le premier mois d'accompagnement permet d'identifier les axes de l'accompagnement par un diagnostic partagé.

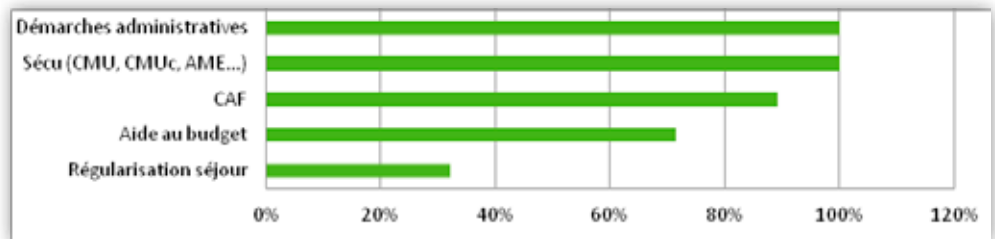
Ces différents temps de l'admission favorisent l'appréhension des lieux et de l'accompagnement par les résidentes. Ce facteur permet également de faciliter les démarches qui s'en suivent et par là même, de pouvoir « accélérer » le processus d'insertion.

L'ACCOMPAGNEMENT DES RÉSIDENTES AU CHRS

Les accompagnements s'organisent autour des objectifs définis dans le projet personnalisé d'accompagnement. Ce projet se construit dans le 1er mois de la prise en charge avec une projection d'accompagnement sur une période de 6 mois. Un bilan intermédiaire permet de réajuster, voire de compléter ces objectifs. Néanmoins, ainsi que l'indique la durée moyenne des séjours, nous sommes amenés à solliciter auprès de la DDCS des prolongations de séjours pour permettre la réinsertion.

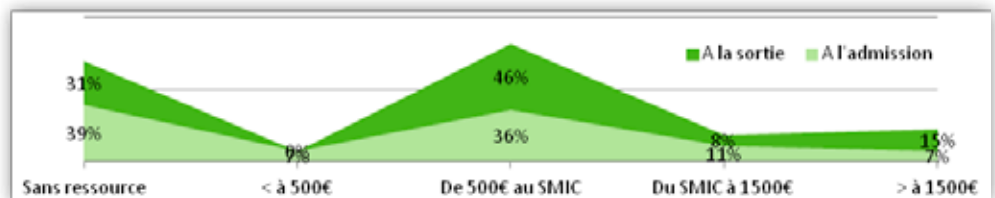
OUVERTURE DES DROITS

L'ensemble des résidentes ont été accompagnées dans le cadre de l'accès à leur droits : soit pour leur ouverture, soit pour transférer les dossiers.



L'ACCÈS AUX RESSOURCES

Nous observons un accès aux ressources relativement rapide, dans la majorité des situations. Cependant c'est le niveau des revenus qui nécessite plus de temps pour être en adéquation avec le budget requis pour l'accès au logement.



L'INSERTION PROFESSIONNELLE

L'accès à l'emploi est sans aucun doute l'axe premier de tous les accompagnements. Le contrat de travail étant un « pass » pour le logement et surtout pour garantir la stabilité de l'insertion. Si 75% des résidentes sont sans activité au moment de leur admission, 62% sont en insertion professionnelle lors de la fin de leur accompagnement, parmi lesquelles, 54% sont en situation d'emploi.



L'ACCÈS AU LOGEMENT

L'accès au logement autonome reste l'objectif principal de l'ensemble des accompagnements. 77% des familles sorties en 2015 ont pu être logées.



Les dispositifs d'Urgence

PAR NASSER LAHOVAZI, ÉDUCATEUR SPÉCIALISÉ

Cette année marque une étape importante en ce qui concerne notre implication dans l'hébergement d'urgence. Tout en maintenant les 8 places destinées à l'accueil des femmes isolées, nous développons notre action en faveur des femmes avec enfants, prises en charge par le 115 en nuitées d'hôtel pour 27 nouvelles places (représentant la possibilité d'accueillir 12 familles monoparentales).

LE DISPOSITIF URGENCE « FEMMES ISOLÉES »

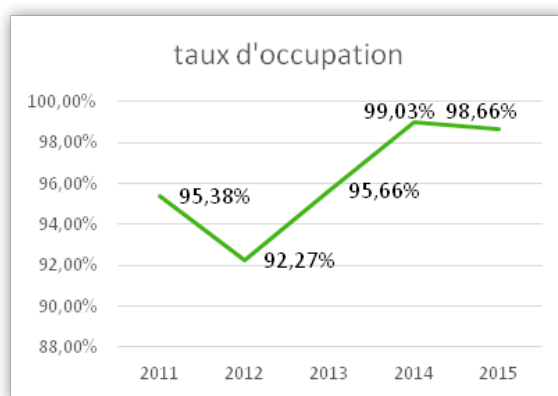
Le taux d'occupation est de 98,66 % pour 15 personnes accompagnées durant l'année.

Cette année l'occupation reste conséquente, malgré une légère baisse, probablement expliquée par la vacance d'une place destinée aux femmes victimes de violences. Ne répondant pas à ce type de besoins sur le 91 au moment de sa disponibilité, c'est en lien avec le 78 qu'elle a permis d'accueillir une jeune femme victime de violences conjugales.

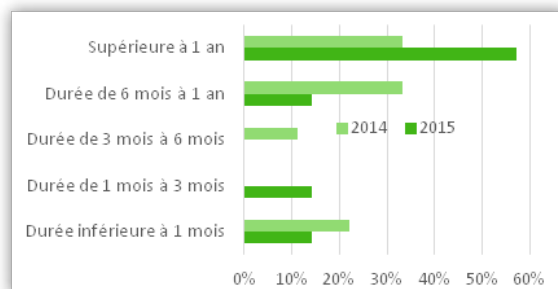
8 femmes étaient déjà présentes en 2015.

7 femmes sont entrées.

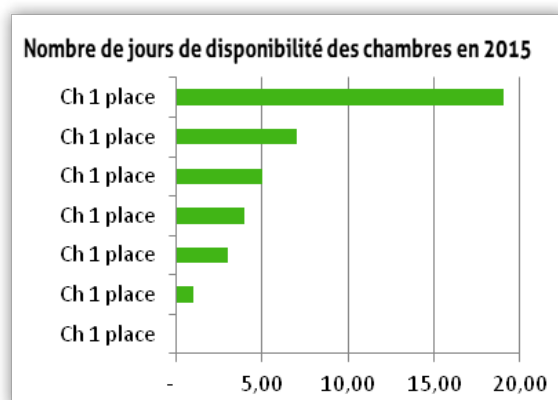
7 sont sorties.



La durée moyenne des séjours est de 12,5 mois. En très nette augmentation cette année 4 accompagnements sont concernés par des durées supérieures à 1 ans : 3 ont abouti cette année à des relogements autonomes et 1, à l'impossibilité d'obtenir un titre de séjour régulier malgré 18 mois de démarches auprès des services de la préfecture.



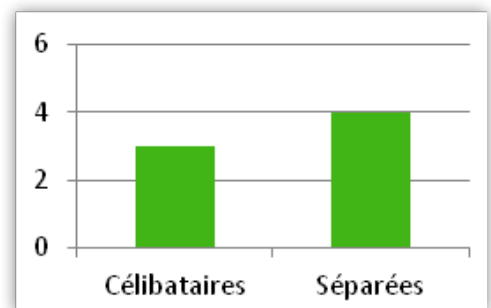
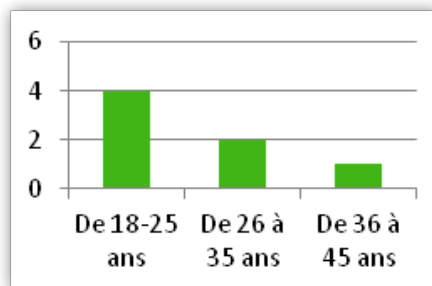
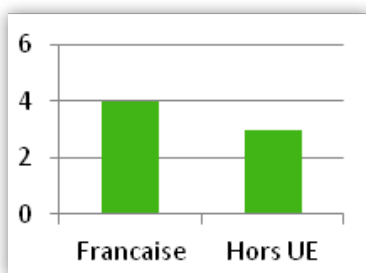
Les délais de vacances sont courts dans ce dispositif. N'ayant pas d'entretien de pré-admission, nous validons l'orientation directement avec le SIAO. Les places destinées à l'accueil des jeunes femmes sont très sollicitées, ce qui explique les temps de vacance les plus courts. Pour ce qui est du dispositif spécifique aux femmes isolées victimes de violence, les orientations sont plus aléatoires





Ce dispositif d'hébergement d'urgence est situé dans les pavillons du site de Bures sur Yvette. Au sein de ce dispositif, nous accueillons des jeunes femmes, âgées de 18 à 25 ans (5 places) et 3 chambre sont réservées aux femmes victimes de violence conjugale, âgées de 18 ans et plus.w

TYPLOGIE DU PUBLIC



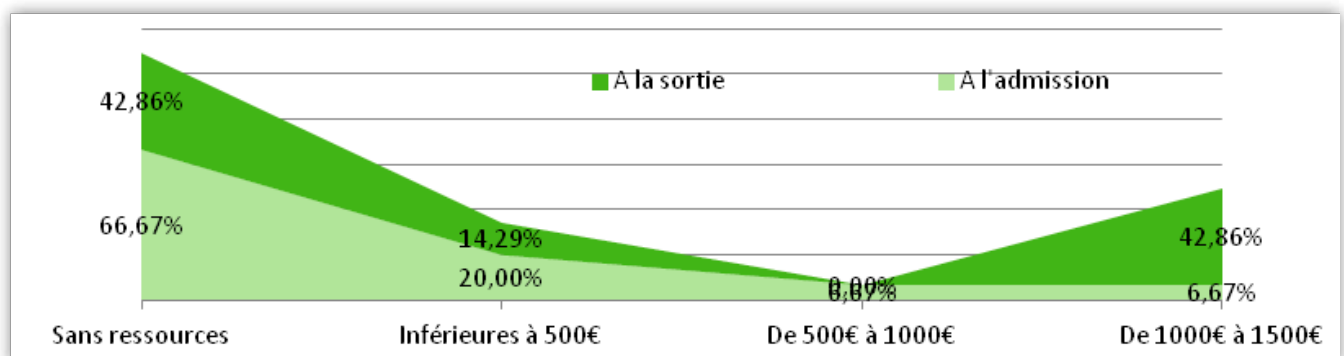
LES ACCOMPAGNEMENTS DE L'URGENCE

Il s'agit souvent de personnes très vulnérables socialement ou en voie de le devenir. Elles sont prises dans des processus d'exclusion et cumulent des difficultés sur le plan financier, professionnel, de la santé physique et psychique, des liens familiaux, dans la gestion de la vie quotidienne...

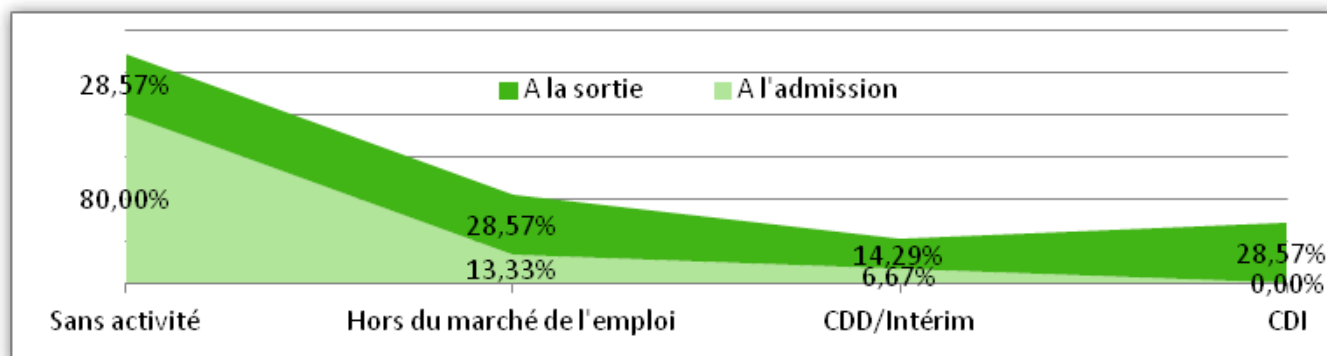
Dans un premier temps, l'accompagnement consiste à stabiliser les résidentes pour répondre à leurs besoins fondamentaux. Puis, dans un deuxième temps, un projet personnalisé d'accompagnement est élaboré. Au même titre que pour les résidentes en insertion, le projet porte sur différents axes tels que l'insertion socio professionnelle, les démarches administratives, la gestion du budget, l'accès aux droits... et enfin la recherche d'une solution de relogement.

Compte tenu du besoin de stabilité du public et dans la mesure où les situations le permettent, notre établissement a fait le choix de favoriser la continuité de l'accompagnement jusqu'à l'accès au logement. Cela permet de raccourcir les durées de parcours vers l'insertion et de maintenir un lien durant la période « d'installation » dans l'autonomie. Si cette option d'accompagnement a une incidence sur la durée des séjours, la durée moyenne reste inférieure à celle du CHR. Sur les 7 résidentes qui sont sorties cette année, 3 ont pu accéder à une totale autonomie.

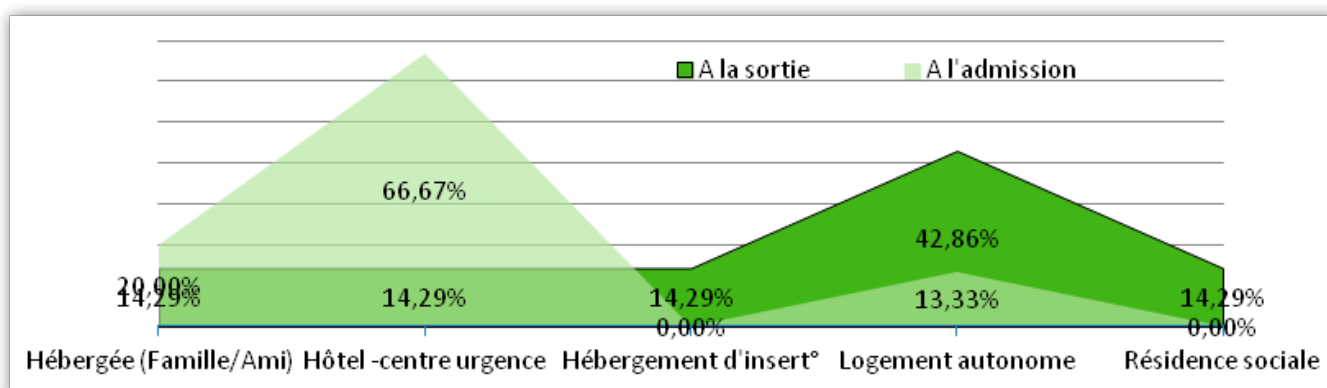
LES RESSOURCES



L'EMPLOI



LE LOGEMENT



Prendre le temps qu'il faut pour répondre aux besoins de personnes accidentées dans leur vie, c'est considérer les difficultés et souffrances qui les empêchent de se projeter dans l'avenir. Pour ces résidentes qui ont tout d'abord besoin de se reconstruire physiquement et psychologiquement, nous élaborons avec elles, des objectifs à la mesure de leurs possibilités et pour retrouver leur propre énergie.

La situation de Madame F illustre cette démarche. Elle est d'origine Ivoirienne et récemment arrivée en France, dans le cadre du regroupement familial. En quittant son pays d'origine pour rejoindre son mari en France, Madame espère en une

vie meilleure. Mais très vite elle se voit privée de toute liberté et subit des violences conjugales. Après maintes agressions de son époux, elle décide de quitter le domicile conjugal et se réfugie dans la famille. Puis orientée par le 115, elle est admise au sein de notre structure en juin 2013.

Madame arrive sans ressources, et surtout, dans une grande détresse psychologique. Sans aucun repère, elle est très peu autonome. A l'issue de 2 années d'accompagnement, Madame a réussi à se reconstruire sur le plan social, professionnel et personnel. Elle est aujourd'hui en emploi à temps plein et locataire d'un logement autonome depuis le 2 décembre 2015.

Pour ce faire, des entretiens individuels réguliers sont organisés lui permettant de bénéficier d'une écoute attentive, d'évoquer sa situation, d'exprimer ses angoisses. Parallèlement des démarches juridiques visant à la faire reconnaître en tant que victimes sont engagées. Au fur et à mesure de ces rencontres, les autres objectifs de son projet se sont mis en place pour lui permettre d'accéder à l'emploi. Bien que volontaire et adhérent à son projet, elle ne parvient pas à comprendre pourquoi le travail tarde à se concrétiser alors qu'elle s'y investit pleinement. S'en suivent des phases de grand découragement qui la démotivent.

Durant cette période, Madame ressent de l'impuissance et se décale de la réalité. Terrorisée par l'idée que des puissances surnaturelles l'empêcheraient de réussir, voire de vivre... Ces angoisses occuperont pendant plusieurs mois l'essentiel des entretiens individuels. Il faut alors lui permettre de trouver une stratégie qui affaiblit symboliquement cette croyance négative. Persévérer et tout mettre en œuvre pour trouver

un emploi est devenu l'objectif prioritaire. Madame F adhère à cette idée et se remobilise. Ainsi Madame F trouve un CDD qui se transforme en CDI à temps plein en septembre 2015. Epanouie dans son travail, elle se sent de nouveau en capacité d'agir et retrouve le sourire et la joie de vivre. En novembre 2015 Madame F quitte notre structure pour un logement autonome à proximité de son emploi.

A l'occasion des moments de bilan, Madame exprimait le besoin d'être accompagnée selon son rythme et surtout en respect de ce qu'elle vivait au plus profond d'elle-même. Aussi le temps d'accompagnement que nous avons pu adapter et le respect que nous avons eu de sa croyance dans la rencontre avec elle ont été les supports indispensables de sa remobilisation et surtout de la réussite de son insertion.

LE DISPOSITIF URGENCE « FAMILLES MONOPARENTALES »

Pour ce nouveau dispositif, ouvert en novembre 2015 suite à l'appel à projet de la DRIHL, les premiers éléments de notre activité permettent d'identifier le public et la cohérence de nos places selon les premières admissions effectuées. En analysant la chronologie des ouvertures et l'occupation de ces places, il apparaît que le public cible évoqué dans l'appel à projet est effectivement celui qui nous est majoritairement orienté. C'est dans cet objectif que nous avons rencontré en amont de l'ouverture, le responsable et les intervenants du SIAO-URGENCE. Cette rencontre a permis de nous coordonner et de faire visiter les chambres du dispositif aux opérateurs du SIAO. De même, l'information des mises en fonctionnement des places s'est faite de façon anticipée pour être en capacité de procéder à des admissions dès l'ouverture des places



OUVERTURE DES PLACES

Dans le cadre du projet « URGENCE FAMILLE », l'établissement a ouvert 27 nouvelles places réparties sur les 2 sites :

- 6 places dans le grand pavillon de Bures-sur-Yvette soit 3 chambres pour une mère avec un enfant.
- Aux Ulis, en lien avec l'OGIF, bailleur partenaire, 21 places dans 3 appartements partagés, de type F5 comprenant chacun 3 chambres pour 7 proposées.

Les ouvertures se sont faites en 4 tranches :

Dès le 2 novembre 2015, Les 3 chambres (6 places) du site de Bures sont ouvertes.

- Une première famille, déjà prise en charge dans le cadre des ATR a pu en bénéficier dès le 2/11/15.
- Une deuxième famille est arrivée le 3/11/16
- La 3^{ème} famille a été admise le 16/11/16

Le 7 Décembre 2015, le 1^{er} appartement est mis à disposition aux Ulis

- La 1^{ère} famille (mère avec 2 enfants) arrive au jour même de l'ouverture
- Une mère avec un enfant arrivent le 14/12/15
- Une mère avec un enfant y est admise le 05/02/16 (Cette chambre est restée longtemps inoccupée car la 1^{ère} orientation faite pour une admission au 15/12 n'a pas pu aboutir et le SIAO n'a pas eu de candidature en correspondance avec la typologie de la place avant l'ouverture.

Au 31 Décembre 2015, ce nouveau dispositif bénéficie à 11 personnes (5 mères et 6 enfants).

Le 4 Janvier 2016, le 2^{ème} appartement ouvre à son tour.

Compte tenu du peu de demandes de mères avec un enfant nous organisons ce logement pour accueillir 2 familles.

- Le 7/1/16 une mère avec 2 enfants occupent la 1^{ère} chambre
- Le 8/1/16 une mère avec 3 enfants occupent les 2 autres

Le 22 Février 2016, le 3^{ème} appartement après d'importants travaux est disponible.

Tout comme l'appartement précédemment ouvert, nous l'organisons pour l'Accueil de 2 familles. Le 22/2/16, deux familles déjà prises en charges, déménagent dans ce logement situé au rez de chaussée, du fait de leurs problèmes de santé (Mère avec 2 enfants et mère enceinte avec 2 enfants).

- Le 29/2/16, Une mère avec 2 enfants est admise dans l'une des chambres libérées.
- La dernière chambre pouvant accueillir une mère avec 2 enfants, reste inoccupée au moment de l'écriture de ce rapport d'activité. L'orientation d'une famille faite le 25/2/16 par le SIAO n'ayant pu aboutir pour des motifs de santé.

LE PUBLIC ACCUEILLI (DONNÉES ÉTABLIES SUR LA PÉRIODE DU 02/11/2015 AU 02/03/2016)

- 22 personnes ont été accueillies durant ces 5 mois, représentant 10 mères et 12 enfants.
- 60% des mères sont nationalités étrangères (principalement africaines)
- 70% ont subi des violences conjugales et sont orientées vers notre établissement prioritairement à ce titre
- L'ensemble des mères perçoivent des ressources variant de 500 à 1000 euros. Pour la plus part issues des droits CAF (dont le RSA)
- Deux d'entre elles sont arrivées en situation d'emploi
- Selon nos premières constats, nous évaluons que 70% des familles accueillies sont en capacité immédiate d'intégrer un logement autonome

« L'hébergement partagé, un défi de tous les jours »

PAR SAFFAA KAMAL, ASSISTANTE SOCIALE

Pour l'ensemble des dispositifs du CHRS Les Buissonnets, chaque accueil est un véritable défi pour les personnes et la structure. Au rythme de leur quotidien, nous travaillons avec leurs potentiels et leurs besoins afin de les aider à construire un projet de vie en adéquation avec la réalité.

L'arrivée dans la structure est un soulagement pour les femmes accueillies, qui ont souffert de violences et/ou de conditions de vie particulièrement dégradées. Cependant, si la plupart d'entre elles reconnaissent l'amélioration que constitue l'hébergement, les impératifs de la vie collective viennent s'immiscer dans le positionnement parental. Le manque d'espace et d'intimité génère une promiscuité permanente entre les mères et leurs enfants, pouvant être source de tensions.

Le CHRS est aussi un lieu collectif où se côtoient des cultures et des modes d'éducatifs différents. Cette promiscuité s'avère problématique, et peut faire naître des conflits liés aux conceptions éducatives divergentes. Parfois, certaines craignent une influence négative des autres enfants sur le leur, qui viendrait supplanter leur propre éducation.

Nous avons pu observer, que les règles régissant le fonctionnement de l'établissement constituent un rappel permanent de leur statut « d'hébergée en collectif » et finissent par devenir pesantes dans la durée. A mesure que les moments de vie quotidienne doivent être partagés avec d'autres familles, ces contraintes peuvent devenir insupportables, voire insurmontables pour certaines.

C'est pourquoi, un travail de réécriture du règlement de fonctionnement a été initié cette année avec la collaboration de résidentes. Un groupe de travail s'est constitué pour permettre une réflexion conjointe afin de répondre au plus près des besoins et apporter une amélioration des conditions d'accueil et de vie en collectivité au CHRS Les Buissonnets.

De même des activités de loisirs sont proposées pour permettre d'autre façon de se rencontrer et d'apprécier les personnalités de chacune.

Actions collectives

LE JARDIN POTAGER



Après réflexion en équipe, le projet «jardin-potager» a été proposé aux résidentes. Dans les échanges avec ces dernières, certaines n'ont pas souhaité y participer, d'autres, plus nombreuses ont manifesté leur intérêt et ont totalement adhéré. Ainsi un groupe de 7 « jardinières » s'est constitué. Sous la conduite et le regard « expert » de l'homme d'entretien Jean Louis, associé aux résidentes et d'autres membres de l'équipe socio-éducative, le jardin potager prend forme petit à petit (préparation du terrain, répartition des 7 parcelles, l'achat des plans et leur plantation... Les résidentes ravies de l'avancement du projet investissent leur parcelle et s'en occupent au quotidien (nettoyages des parcelles, arrosages, entretien...)

Au delà du côté utilitaire (récolte) que le jardin peut représenter pour les résidentes, il leur a également permis pour certaines d'entre elles, d'acquérir quelques connaissances dans le domaine du jardinage, de s'approprier un lieu... Mais Le jardin potager a été surtout un endroit de partage où les résidentes peuvent se rencontrer, créer du lien entre elles et passer des moments agréables toutes ensemble, le tout souvent dans la joie et la bonne humeur. Au regard du bilan positif de cette expérience, nous envisageons de la reconduire au printemps 2016.

SORTIE À LA MER



Comme chaque année, des « sorties de fin d'année » sont proposées et organisées par l'équipe socio éducative. Cette année, une sortie à la mer (Deauville) a été organisée et proposée à 7 résidentes du dispositif Urgence et Insertion. Pour la plus part d'entre elles cette journée était la seule sortie de l'été, seul petit morceau de vacances ouvrant d'autres horizons, un véritable moment de bonheur partagé à cette occasion.

Le départ de Bures a eu lieu à 8h00 du matin, un peu dans une ambiance de vacance (short, tangués, serviettes...). Tout au long de ce périple, beaucoup d'échanges, de joie, de chants et de rires. Arrivé à Deauville, une petite visite de la ville, quelques courses... après un bref passage devant le casino de Deauville, nous sommes sur la plage. Sous un ciel bleu et un soleil rayonnant, certaines résidentes découvrent la mer pour la première fois et partagent leur émerveillement. Entre baignade, bronzage, ballade sur la plage, le temps est trop vite passé. Le retour résonne de la même ambiance, à la différence qu'au bout de quelques kilomètres de route, tout le monde dort, probablement encore dans l'euphorie de cette parenthèse de bonheur partagé. Au « réveil » à Bures sur Yvette, il est 20h00. Cette sortie a permis au groupe de partager un moment privilégié, de consolider un sentiment de solidarité entre les résidentes, et comme nous l'avons déjà dit, c'était aussi l'occasion pour certaines d'entre elles de découvrir la mer pour la première fois. Les objectifs fixés sont de ce point de vu là, totalement atteints.

La rencontre « psychologue-résidente » et le livret d'accompagnement psychologique

PAR BÉATRICE SAOULA-PROST, PSYCHOLOGUE

La place de l'accompagnement psychologique, suivant les situations, peut s'avérer d'une grande importance, pour estomper voire lever des angoisses, un blocage, un sentiment d'impuissance, une difficulté particulière empêchant la résidente d'avancer dans ses projets, d'effectuer des démarches, ou même de se projeter dans l'avenir.

Pourtant, l'idée qu'on se fait, suivant sa propre expérience ou son éducation, de ce qu'est un(e) psychologue (« c'est pour les fous »), la difficulté à se livrer à une personne inconnue, la crainte d'être jugé, la peur de souffrir de nouveau en abordant des thèmes douloureux de son histoire, ou tout simplement le fait de ne pas savoir en quoi une réflexion guidée sur soi-même peut aider à avancer, sont autant de frein à la démarche d'aller rencontrer un(e) psychologue.

Le travailleur social est un acteur majeur dans la démarche des résidentes pour être accompagnées et soutenues dans leurs difficultés psychologiques. Il est l'un des tout

premiers, et occupe une place centrale auprès des personnes pour percevoir et souligner les points sur lesquels elles pourraient bénéficier d'un travail personnel.

Le CHRS propose parallèlement à chaque nouvelle arrivante une rencontre systématique dite « de présentation » avec la psychologue lors de laquelle les différents champs possibles d'accompagnement psychologique sont présentés à la résidente, explications que vient soutenir un livret d'accompagnement psychologique délivré lors de cet entretien, qui reprend à l'écrit les informations données.

Cette première rencontre systématique, dont le cadre n'oblige en rien la résidente à engager une réflexion personnelle, vise à lever quelques appréhensions sur ce qu'est un psychologue, et sur les fantasmes de toute-puissance, de tout savoir ou de juger qui peuvent être prêtés à cette profession.

Il permet cependant aux résidentes qui le souhaitent, de se saisir de cette occasion pour,

soit aborder d'emblée ce dont elles ont envie ou besoin de parler, soit de fixer un autre rendez-vous pour le faire.

L'objectif de lever les appréhensions et instaurer un début de relation de confiance, lorsqu'il n'est pas atteint après la rencontre de présentation, peut être poursuivi par le biais des temps de groupes (groupes de parole déjà en place, constitution prochaine de temps d'élaboration d'un journal interne), où les résidentes qui participent peuvent se sentir rassurées par la configuration collective, pour expérimenter des relations avec la psychologue et pouvoir imaginer d'aborder des sujets personnels dans cet échange individuel.

Bilan du dispositif AVDL

L'établissement en partenariat avec le CRE (Collectif Relogement Essonne) a renouvelé son implication en tant qu'opérateur dans le dispositif du FN-AVDL pour la 3ème année consécutive (4 opérateurs intervenant sur le département). Cette action, en faveur des ménages reconnus prioritaires et auxquels un logement doit être

attribué en urgence au titre du droit au logement opposable, est ouverte aux résidents du département de l'Essonne qui présentent des difficultés financières et/ou d'insertion sociale pour accéder ou se maintenir dans un logement social.

Pour cette année 2015, L'objectif fixé pour chaque opérateur était de 4 diagnostics et de

21 mesures d'accompagnement par mois. Afin de réaliser cette mission, Les Buissonnets ont procédé au recrutement d'un ETP de travailleur social (Conseillère en Economie Sociale et Familiale).

LES DIAGNOSTICS

Le diagnostic correspond à l'évaluation sociale du ménage au regard de sa situation administrative et financière, de son autonomie et de sa capacité à assumer les responsabilités d'un locataire. Il doit permettre de définir les prestations nécessaires et adaptées en fonction de la situation particulière du ménage afin de garantir son accès à un logement.

En 2015, Les Buissonnets ont reçu 21 demandes de diagnostics.

- 15 Diagnostics approfondis et 6 simples ont été réalisés
- Sur ces 21 diagnostics, 8 étaient liés à une proposition de logement.
- 7 diagnostics, soit 1/3, n'ont pas eu de suite pour les motifs suivants :
 - » ménage relogé : 3
 - » ménage prêt au relogement sans AVDL : 2
 - » ménage hébergé en structure, avec un accompagnement déjà en place : 1
 - » non adhésion : 1

Sur les 21 diagnostics réalisés, 14 ont donné lieu à une préconisation de mesure AVDL.

- 1 accompagnement de niveau « 1 » soit 4 heures de suivi requis chaque mois
- 6 accompagnements de niveau « 2 » soit 8 heures de suivi requis chaque mois
- 7 accompagnements de niveau « 2 » soit 16 heures de suivi requis chaque mois

En 2015, 31 mesures AVDL ont été réalisées, parmi lesquels 8 avaient été entamées en 2014, et 2 mesures ont été comptabilisées du fait du renouvellement au terme des 12 mois de la première mesure. Ces accompagnements sont répartis de la façon suivante :

- 4 accompagnement de niveau « 1 »
- 10 accompagnements de niveau « 2 »
- 17 accompagnements de niveau « 2 »

TYPLOGIE DES MESURES

Concernant l'accès au logement, selon la période où est déclenchée la mesure (en amont ou au moment de la proposition de logement), il s'agit d'accompagnement vers le logement (AVL) ou d'accompagnement dans le logement (ADL). Aussi, sur les 31 mesures :

- 12 ont débuté en AVL
- 19 ont été réalisés en ADL (dont 6 pour lesquelles le relogement avait eu lieu en 2014)

Sur les 12 ménages accompagnés en amont d'une proposition de logement, 8 ont été relogés dans l'année, dans un délai entre 4 et 12 mois, avec une moyenne de 6,6 mois.

DURÉE DES MESURES

D'un commun accord avec les autres opérateurs du département, les mesures ont généralement été prévues initialement pour : 9 mois pour l'ADL, et 12 mois pour l'AVL/ADL.

21 mesures ont été terminées en 2015 et ont eu une durée moyenne de 8,9 mois, dont l'une a été renouvelée pour 9 mois supplémentaires.

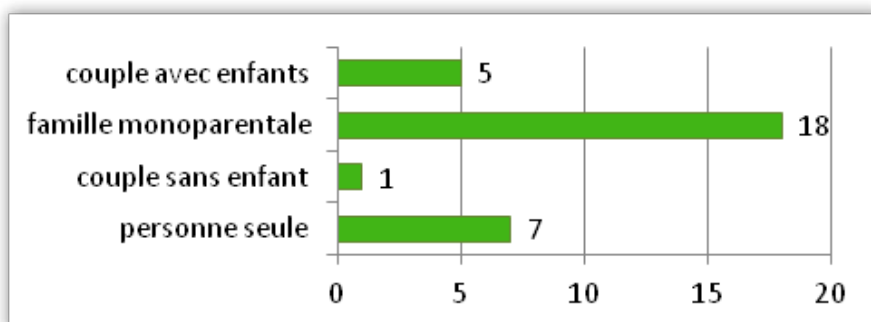
Au 31 décembre 2015, il reste 10 mesures encore en cours, dont 4 ménages en attente de relogement. Ces accompagnements perdurent en 2016 jusqu'à l'aboutissement des mesures.

Durée des mesures terminées

- 1 mesure a duré 1 mois
- 1 mesure a duré 3 mois
- 1 mesure a duré 8 mois
- 4 mesures ont duré 9 mois
- 14 mesures ont duré 12 mois

TYPLOGIE DES MÉNAGES

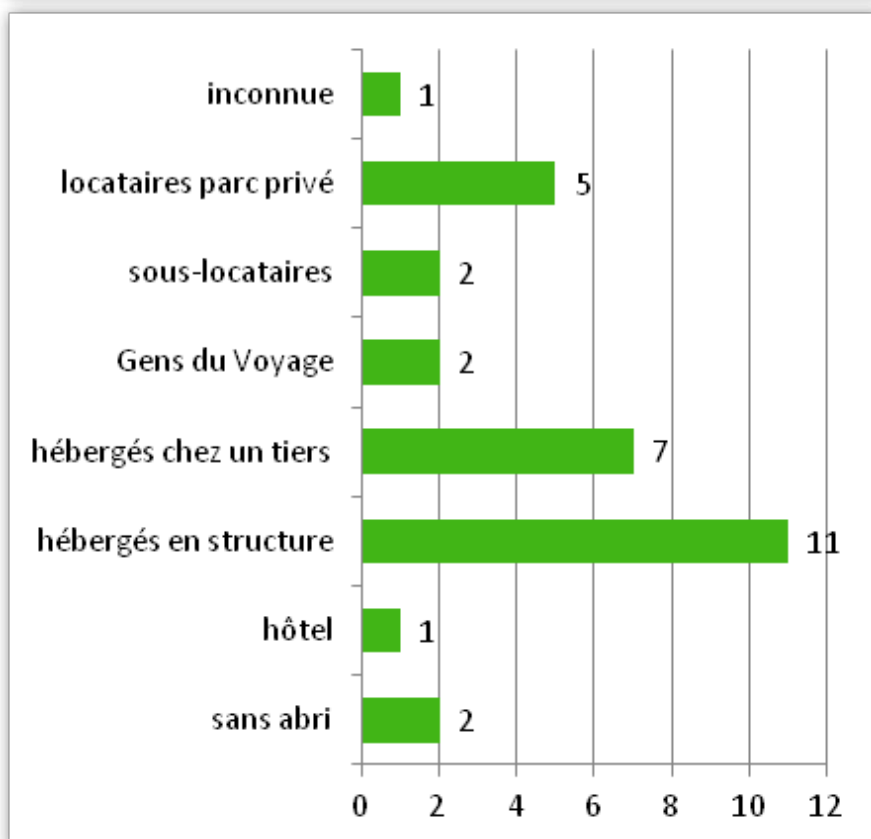
La majorité (58%) des ménages accompagnés sont des femmes avec un à trois enfants.



Situation résidentielle avant le relogement

Les ménages hébergés en structure (hébergement d'urgence, résidence sociale, CHRS, FTM, logement temporaire) ont été accompagnés à leur sortie d'hébergement, en ADL, au moment de la proposition de logement.

En ce qui concerne les personnes locataires du parc privé, il s'agit pour 4 d'entre eux de ménages en procédure d'expulsion (dette locative) et 1 en situation de logement indécent.



PROBLÉMATIQUES DES MÉNAGES

Les ménages accompagnés présentent une ou plusieurs des problématiques suivantes :

- Absence ou faible expérience de location antérieure
- Ressources faibles et/ou irrégulières, et/ou droits non ouverts
- Situation administrative complexe
- Dettes ou surendettement
- Menace d'expulsion locative
- Problèmes de santé (physique, psychologique, addiction)
- Faible maîtrise de la langue française et/ou des démarches administratives

AXES PRINCIPAUX DE L'ACCOMPAGNEMENT

Dans le cadre de l'AVDL, l'accompagnement se décline selon 3 temps :

L'ACCOMPAGNEMENT VERS LE LOGEMENT :

- élaboration du projet de logement (typologie, localisation, besoins particuliers,...)
- recherche de logement
- ouverture des droits et régularisation de la situation administrative
- anticipation des frais liés au relogement et au budget futur

L'ACCOMPAGNEMENT LORS DU RELOGEMENT :

- mobilisation des aides financières et dispositifs de garantie pour sécuriser l'accès au logement
- accompagnement à la compréhension et l'appropriation des droits et obligations du locataire, et dans les relations avec le bailleur
- accompagnement lors de la signature du contrat de bail et la réalisation de l'état des lieux
- réalisation des démarches administratives liées à l'entrée dans les lieux (souscription d'une assurance, ouverture des contrats d'énergies, demande d'APL, changements d'adresse)
- déménagement et installation dans le logement
- accompagnement pour le choix et l'achat des divers équipements et mobiliers
- conseil pour les travaux d'embellissement du logement

L'ACCOMPAGNEMENT DANS LE LOGEMENT :

- appropriation de l'habitat et des équipements et conseil pour le bon usage du logement
- accompagnement dans la gestion budgétaire
- accompagnement dans la maîtrise des dépenses d'énergies et de fluides
- accompagnement pour l'insertion dans l'environnement (scolarisation des enfants, découverte du quartier, connaissance des services et infrastructures de proximité)
- relais avec le service social local le cas échéant

A cela s'ajoutent éventuellement d'autres domaines d'intervention, en particulier lorsque le ménage n'a pas de référent social extérieur, concernant des problématiques spécifiques : accompagnement à l'accès aux soins, accompagnement à l'insertion socio-professionnelle, accompagnement juridique, etc.

RELOGEMENT DES MÉNAGES ACCOMPAGNÉS

Dans la majorité des cas, le relogement a été effectif dès la première proposition au cours de la mesure AVDL (plusieurs ménages avaient déjà eu des propositions antérieurement qui n'avaient pas abouti).

Quelques situations ont cependant connues un délai plus long avant d'aboutir à un relogement, pour différentes raisons :

- Annulation du préavis de départ du locataire précédent, conduisant à l'annulation de la proposition de logement
- Ressources faibles et/ou instables
- Blocage technique au niveau des logiciels de demande de logement (SNE, Syplo)
- Squat du logement attribué avant la remise des clés, conduisant le bailleur à engager une procédure d'expulsion et donc à annuler l'attribution
- Perte du statut prioritaire DALO suite à un renouvellement de la demande de logement en dehors des délais

Il est à noter que l'un des ménages, un homme seul, a finalement quitté, au bout de quelques mois, le logement qu'il avait obtenu, du fait de problèmes de santé psychiques apparus au moment du relogement, et faisant obstacle à son intégration dans les lieux.

MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT DES MÉNAGES

Dans le cadre du dispositif AVDL, les modes d'interaction et d'accompagnement des ménages sont divers : rendez-vous dans les locaux de l'association ou de partenaires (mairies, CCAS, maisons de quartier, structures d'hébergement,...), visites à domicile, contacts téléphoniques oraux et écrits, échanges par mail, accompagnements physiques dans les démarches.

CONCLUSION

Les personnes accompagnées dans le cadre du dispositif AVDL ont des profils relativement hétérogènes, des parcours résidentiels et des projets de vie relativement divers, ce qui induit pour le travailleur social une diversité dans les modes et les domaines d'intervention.

L'avantage notable de ce dispositif est que les ménages adhèrent majoritairement au processus d'accompagnement, cela d'autant plus que l'AVDL est présenté comme une mesure dans laquelle l'accès à un logement est intriqué.

A l'inverse, et paradoxalement, le frein majeur de l'accompa-

gnement réside dans le relogement. En effet, les situations financières modestes des ménages, conjuguées avec la tension au niveau de parc locatif social en Ile-de-France, ont pour conséquence un délai d'attente relativement long avant de recevoir une proposition de logement à laquelle il faut ensuite réagir très rapidement et efficacement.

En l'absence de nouvel appel à projet pour 2016, le CHRS OPPELIA-Les Buissonnets a été contraint de mettre un terme au dispositif AVDL après 3 années de mise en œuvre. Une dizaine

de mesures s'est prolongée début 2016 malgré l'absence de financement du CHRS pour cette prolongation, tandis que quelques unes, nécessitant un accompagnement plus soutenu, ont été reprises par le Collectif Relogement Essonne (CRE).

Au-delà de l'intérêt retiré par les ménages accompagnés notre implication dans ce dispositif aura apporté à l'équipe des compétences nouvelles et une connaissance fine de l'environnement de réinsertion des personnes accompagnées.

Appartements Thérapeutiques Relais (ATR)

PAR THOMAS ROUAULT, DIRECTEUR ET CATHERINE YACONO, CHEF DE SERVICE

Ce dispositif spécialisé, organisé au sein du CHRS, est un service intégré dans le CSAPA Oppelia Essonne-Accueil.

Il permet d'accueillir des mères sans domicile, pouvant ou ne pouvant pas exercer leur droit de visite et d'hébergement, et présentant une problématique d'addiction.

Ces mères sont accueillies dans les mêmes conditions que les autres résidentes, avec un accompagnement spécifique qui coordonne les prestations du CHRS et celle du CSAPA. Ainsi la psychologue du CSAPA assure une permanence hebdomadaire d'une demi-journée au sein même de notre structure.

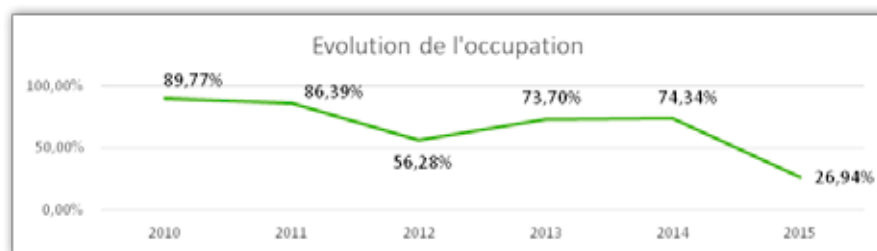
Ainsi depuis l'ouverture du CHRS, 32 femmes et 25 enfants ont été accueillis aux ATR, offrant un accompagnement organisé autour des difficultés liées aux addictions de la mère mais aussi à celles qui sont liées à la relation mère-enfant.

Toutefois, depuis deux ans, le délai de vacance dans l'occupation des places a considérablement augmenté.

L'impossibilité d'accueillir un public avec des problématiques d'addiction diversifiées et souvent non-stabilisées a eu pour conséquence une sous-occupation du dispositif. Notamment nous n'avons jamais pu accueillir des couples avec ou sans enfant, ou des hommes seuls qui constituent pourtant la grande majorité du public accueilli par les CSAPA. Ce problème a été aggravé du fait de l'ouverture à Paris de places d'ATR dédiées

aux femmes et aux familles par le CSAPA Horizon (75010 Paris) qui nous orientait jusqu'alors ce type de public mais a augmenté sa capacité d'accueil sur Paris.

Malgré une relance auprès des partenaires et de nouveaux outils de communication, les demandes d'admission correspondantes à nos possibilités d'accueil, avec ont été inexistantes en 2015.



Nombre de personnes accueillies	2015	2014	2013
présentes au 31/12 (N-1)	2	6	2
Nombre d'entrées en (N)	2	2	8
Nombre de sorties en (N)	2	6	4
présentes au 31/12 (N)	4	2	6
Total de suivies dans l'année	4	8	10

Ce constat a posé un certain nombre d'interrogations, notamment celui de la pertinence de notre dispositif envers ce public spécifique. L'absence d'orientation montre que si le besoin existe, il est aujourd'hui trop marginal pour mobiliser les moyens offerts dans notre prestation.

Ainsi, une réflexion a été menée sur l'année 2015 afin d'ouvrir ce dispositif ATR à un public plus adapté à ce type de places.

En parallèle du projet urgence « familles monoparentales » qui intègre désormais les 6 places qui étaient dévolues aux ATR, nous avons donc présenté un projet de restructuration du service à la direction territoriale ARS-91 qui finance le CSAPA Oppelia Essonne-Accueil. Nous avons obtenu un budget pérenne complémentaire pour la location de 6 nouveaux studios et il a donc été décidé en étroite collaboration avec le CSAPA de réorienter les places en gestion directe par l'antenne d'Evry. Nous avons commencé à ouvrir ces studios au premier trimestre 2016.

Le CHRS s'est mobilisé pour faire le relais de cette action, notamment au sein d'un groupe de travail inter-service qui s'est réuni à plusieurs reprises dans l'année.

DÉVELOPPER LA PARTICIPATION DES RÉSIDENTES

Le nouveau dispositif « Urgence familles monoparentales » nécessite de restructurer certaines de nos procédures et plus particulièrement de réécrire certains documents institutionnels comme le contrat de séjour, le règlement de fonctionnement, le livret d'accueil etc... Des groupes de travail mixte (résidentes – salariés) ont été mis en place pour initier cette démarche qui doit être conclue dans le courant 2016.

A cette démarche s'est joint le projet initié par 2 résidentes et la psychologie de réaliser un journal interne. Cette idée est issue d'une formation mixte de l'association OPPELIA ouverte aux professionnels et aux usagers/résidents des établissements. Si elle est à ce jour à l'état d'esquisse, elle est à l'ordre du jour des groupes d'expression des résidentes, avec la perspective de permettre de la communication et de l'échange dans un espace convivial.

Cette dynamique se développera également par la participation de ces résidentes à la commission nationale des usagers de l'association OPPELIA, présidée par le directeur général de l'association, Alain MOREL, et un usager d'un établissement. Cette commission se réunit deux fois par an et permet d'aborder des problématiques identifiées par les usagers sur des sujets très variés (professionnalisation des usagers médiateurs de santé, approche individuelle de la réduction des risques en établissement, dynamique « d'empowerment », ...) et de réfléchir ensemble à la mise en place de projets concrets de participation (usagers-pairs, ateliers, évènements culturels ou sportifs favorisant le rétablissement, mise en place de collectifs d'usagers, ...).

DÉVELOPPER LES PÔLES RESSOURCES ET LE PARTENARIAT

La répartition de pôles de référence aux membres de l'équipe « psycho-éducative » tels que : l'insertion professionnelle, le logement, le droit et la justice, l'accès au numérique, la santé, la parentalité, la culture (sport, loisirs...) tend à permettre de développer ou de consolider nos réseaux partenariaux. Cette démarche a également pour objectif de faciliter notre communication auprès de nos partenaires et générer des missions « ressources » au sein même de notre établissement.

PROJET D'UN ATELIER « SOCIO-ESTHÉTIQUE »

Sensibiliser les résidentes aux soins esthétiques dans l'objectif de favoriser l'insertion sociale et professionnelle par une meilleure estime de soi. Ce projet est initié sous forme de séances d'1heure ½ deux fois par mois. Des temps d'échanges sont également prévus pour sensibiliser autour des dimensions des soins et du bien-être avec la participation d'une socio-esthéticienne.

POURSUIVRE L'ATELIER « JARDIN »

Le succès de cet atelier en 2015, nous motive pour l'organiser de nouveau. Les résidentes et les salariés sont motivés pour semer et récolter ensemble ! La dynamique instaurée en 2015 est encore active et les prémices du printemps naissant, motivent pour reprendre ce projet.

